Compte rendu de la conférence de Madame Nicole Fontaine, ancien ministre, députée au Parlement Européen, le 12 avril 2010 au musée des Avelines, devant les membres du CFAE.

La montée en puissance du Parlement Européen

Après un discours de bienvenue de Madame Fischer, présidente du CFAE et de Madame Cabanel, maire adjoint, une minute de silence est observée pour nos amis polonais.

Au moment où le Parlement Européen voit son importance grandir, pourquoi suscite-t-il aussi peu d'intérêt en France, comme le témoigne le fort taux d'abstention aux dernières élections européennes? En fait, on sait mal ce qu'il représente.

Tout d'abord, il a connu une montée en puissance progressive marquée par trois dates : 1979, 1992 et mars 1999. En 1979, le Parlement Européen est élu au suffrage universel sous l'impulsion de Valéry Giscard d'Estaing. En 1992, le traité de Maastricht met en place une monnaie unique et donne au Parlement Européen le pouvoir de décider avec le Conseil Européen les directives concernant le marché intérieur.

Madame Fontaine a vécu ces années après être devenue députée sur la liste de Simone Veil. La Commission Européenne a eu rôle de médiation entre le Conseil et le Parlement Européen, qui doivent s'entendre.

Ensuite, le Parlement Européen a été contraint de gommer ses sensibilités politiques. En effet, les amendements doivent obtenir la majorité absolue et les deux grands groupes, le Parti Populaire Européen (PPE) et le Parti Socialiste Européen (PSE), doivent s'entendre. Entre juin 2004 et mars 2009, 142 directives et 145 règlements ont été adoptés. Dans 70% des cas, le PPE et le PSE ont voté de la même façon, dans 41% des cas, le PPE et le groupe communiste. De ce fait, les citoyens manquent d'informations. Ils doivent être sûrs que les députés élus accomplissent leur mandat. Ils ne sentent pas les retombées de l'action européenne dans leur vie quotidienne. En effet, deux ans au moins s'écoulent entre la prise de décision au Parlement et la transposition de chaque directive dans la législation nationale. Parfois, la directive européenne est transposée de façon sévère dans notre législation. L'Europe donne le sentiment d'une certaine technocratie; ainsi lorsqu'on a voulu présenter le rosé comme un mélange de vin blanc et de vin rouge... En revanche, on ne dit pas que l'Europe a fait baisser des deux tiers les tarifs du téléphone mobile.

De plus, on souffre d'un manque de directive européenne. Deux exemples : on estime que l'Europe n'a pas à intervenir dans le droit de la famille, mais, en cas de séparation dans un couple, on sait maintenant que le tribunal habilité à statuer est celui du lieu où habitaient les enfants avant la séparation... Par ailleurs, un médicament acheté en Allemagne n'est pas remboursé en France...

Depuis quelques années, on note une absence de projets, une absence de Chef et une panne du « couple » franco-allemand, comme le montre, face au problème de la Grèce, la réaction allemande fondée sur sa conception du libéralisme. L'Europe est-elle un marché ou une communauté de destins partagés ? L'ouverture de l'Europe est un grand rendez-vous manqué où les limites de l'élargissement ne sont pas définies, avec une entrée incertaine de la Turquie. Quand on adopte une Charte des droits fondamentaux, on consent des exceptions, comme l'interdiction de l'avortement en Irlande. Les citoyens sentent donc qu'il n'y a plus de cap et l'Europe donne l'impression de subir la mondialisation. Or, avec la crise, l'Europe pouvait montrer qu'elle savait s'unir ; elle pouvait parler d'une même voix à Copenhague !

Pourtant, il y a des acquis dans le domaine de la régulation.

Enfin, le dédain des élus français par rapport au Parlement Européen, leurs absences fréquentes lors des sessions, alors que les Allemands y travaillent, brouillent le message destiné aux citoyens. Que faire ?

Le traité de Lisbonne a simplifié le processus de décision et accru le pouvoir du Parlement Européen dans le domaine budgétaire et celui du contrôle de la Commission Européenne. En mars 1999, il a provoqué la démission de la Commission Santerre. Nicole Fontaine, soutenue par les Allemands a été élue présidente du Parlement Européen face à Mario Soarès. Le Parlement Européen a les pleins pouvoirs à l'exception du pouvoir d'initiative.

Pour présenter l'Europe, il y a le Président du Conseil Européen, le Président de la Commission Européenne, les Présidences tournantes, le Haut Représentant de la politique européenne et le Président du Parlement Européen. Aucun n'a de prééminence. Les chefs d'Etats ont cherché à trouver des personnalités qui ne les encombraient pas. Monsieur Barroso a été élu par défaut, ce qui est révélateur.

Les parlements nationaux peuvent contester un texte au nom de la subsidiarité, ce qui peut susciter un intérêt plus grand pour l'Europe. La communication sur ce point est insuffisante.

Trois lacunes existent dans le droit européen : la fiscalité, puisque la monnaie unique est bancale sans fiscalité commune ; la diplomatie européenne est balbutiante ; enfin peu de choses se font dans le domaine social.

Quelles sont les perspectives d'avenir ? Les chefs d'Etat doivent s'impliquer davantage au moment où se constituent les listes. Les médias doivent montrer ce que l'action européenne présente de positif, afin que les citoyens sentent qu'il y a une âme et que l'on redonne vie à ce grand projet.

Madame Fontaine répond aux questions posées.

Le problème de l'immigration relève d'une majorité qualifiée dans le traité de Lisbonne. Nos législations sont très différentes. En France, la rétention administrative peut durer 36 mois, alors que d'autres pays ne prévoient pas de délai. On peut harmoniser les critères du droit d'asile.

Quand la Commission a prévu un congé de maternité de 18 semaines alors qu'il est de 14 semaines en France, on a préféré ne rien voter. Quant à la durée hebdomadaire du travail, les Anglais ont tenté d'imposer 68 heures ; on a constaté l'échec de la conciliation. Les points sur lesquels on peut progresser sont : le renforcement du contrôle aux frontières, le renforcement des sanctions contre les passeurs et la collaboration judiciaire.

Madame Cabanel demande comment faire progresser l'idée européenne à l'échelon communal. Madame Fontaine rappelle l'importance des jumelages, l'amélioration de la mobilité des jeunes et suggère la création d'une ligne budgétaire pour favoriser les échanges. À la question posée sur l'intérêt des présidences tournantes, Madame Fontaine répond que le Président du Conseil Européen ne peut présider toutes les réunions lorsqu'on discute de politique agricole commune par exemple.